

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DELÉTANG, Maire, en suite de convocation en date du quatorze février.

Nombre de conseillers en exercice : 26.

Étaient présents : DELÉTANG Patrick, PIGEON Marc, ROTHUREAU Catherine, BOUCHET Lysiane, DESTIN Fabrice, ORGEUR Pierre, MICHAUD Didier, RICHER Monique, DUMONT Nicole, DESLIE Jean-Pierre, DAVIET Gérard, GOURDON Dominique, DRUELLE Christian, ROBIN Jean-Philippe, METAY Joëlle, COCHARD Catherine, BORDE Patricia, SOUTY Patrick, RULLIER-BRADESI Christèle, ETESSÉ Patrick, DESMARES Claudine, LIMOUSIN Franck et BLUTEAU Jean, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : CLISSON Annie (procuration à ORGEUR Pierre), DAVID Isabelle (procuration à DESTIN Fabrice) et BOLO-JOLLY Julie (procuration à DELÉTANG Patrick).

Secrétaire de séance : BOUCHET Lysiane.

✍

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2019

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2019 est approuvé par 21 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Annie CLISSON avait été élue membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 avril 2014.

Par courrier en date du 1er février 2019, elle a fait part de sa démission.

Il convient de la remplacer et d'élire un membre du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Didier MICHAUD est candidat.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 26
- Nombre de votants : 25
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Didier MICHAUD : 14 voix
- Monsieur Dominique GOURDON : 4 voix
- Monsieur Gérard DAVIET : 1 voix
- Monsieur Patrick SOUTY : 1 voix
- Madame Christèle RULLIER-BRADESI : 1 voix

Monsieur Didier MICHAUD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ADHÉSION A LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DU CENTRE-VAL DE LOIRE (F.R.E.D.O.N.)

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Centre-Val de Loire est reconnue Organisme à Vocation Sanitaire spécialisé dans le domaine végétal.

Elle intervient dans la surveillance biologique du territoire, les mesures de prévention et de lutte vis-à-vis des organismes nuisibles aux végétaux, dangers, sanitaires, espèces invasives et émergentes.

Ses actions s'adressent à tout détenteur de végétaux (collectivités territoriales, jardiniers amateurs, professionnels agricoles etc...) de façon transversale, dans l'intérêt général et le respect de l'environnement et de la santé publique.

C'est dans le cadre de la lutte contre les termites que la commune a fait appel à la F.R.E.D.O.N. en 2017.

Par 25 voix pour (M. GOURDON ne prenant pas part au vote compte tenu de sa fonction d'administrateur), le Conseil Municipal décide d'adhérer au collège des personnes publiques de la F.R.E.D.O.N. Centre-Val de Loire moyennant une cotisation fixée à 153 € pour l'année 2019.

REFACTURATION DES INTERVENTIONS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR L'ENLÈVEMENT DE GRAFFITIS SUR DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

En mars 2018, le Conseil Municipal avait autorisé la commune à adhérer à la convention de prestations de service proposée par Tours Métropole Val de Loire pour l'enlèvement de graffitis, tags, affiches et autocollants sur les ouvrages publics ou sur les façades de biens immobiliers visibles et accessibles de la voie publique.

Cette convention précise que la métropole facture à la commune signataire toutes interventions réalisées sur son territoire, quel que soit le propriétaire du bien traité (commune ou particulier).

En prévision de demandes pouvant émaner de propriétaires privés, il est souhaitable que le coût des interventions du service propreté de la métropole soit refacturé auxdits propriétaires, afin d'éviter à la commune d'en supporter la charge.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de refacturer aux propriétaires de biens sur lesquels des interventions payantes des services de Tours Métropole Val de Loire auront été réalisées en vue de l'enlèvement de graffitis, tags, affiches et autocollants, à leur demande.

CRÉATION DE SERVITUDES DE PASSAGE SUR UN CHEMIN COMMUNAL

Les parcelles de terrain situées au lieudit « Les Guessières », d'une superficie totale de 15 a 98 ca, et cadastrées section E n° 210, 211 et 763, ont été acquises par des particuliers afin d'y faire construire une maison individuelle.

Il s'avère toutefois que ces parcelles sont enclavées et que le seul accès possible se fait par le chemin rural n° 54, dépendant du domaine public communal.

Les propriétaires sollicitent ainsi l'octroi d'une servitude de passage, ainsi que d'une servitude de passage de réseaux souterrains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la création, sans indemnité, sur le chemin rural n° 54, au lieudit « Les Guessières », une servitude de passage et une servitude de passage souterrain de réseaux, sous la même emprise.

MODIFICATION DE LA LISTE DES ADHÉRENTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE (S.I.E.I.L.)

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire a accepté l'adhésion au S.I.E.I.L. de la communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire, pour la compétence « éclairage public » et a modifié la liste des membres adhérents, en conséquence.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes doivent délibérer sur l'adhésion de ce nouveau membre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'intégration de la communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, pour la compétence « éclairage public ».

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Ordre du jour de la prochaine commission « Affaires scolaires »,
- Grand débat national,
- Travaux de voirie et d'assainissement,
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 20 mars 2019.

La séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire,

Patrick DELÉTANG.